

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le trente août, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 14*

**Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Caroline Driol, Thierry Rutgé, Astrid Bouchard, Stéphane Mastropietro, Christophe Corbet, Antoine Crezé, Frédéric Géromin, Cathy Peloso.**

**Procurations : Dominique Capron à Patrick Hervé**

**Absents : Anne Isabelle**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 10 août 2021

**DELIBERATION N°2**

**Objet : Demande de subvention pour le contrat Natura 2000 année 2022**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la présidence du Comité de pilotage du site Natura 2000 est actuellement assurée par la mairie de Revel et que la structure porteuse du DOCOB est la commune de Revel.

Il convient, comme chaque année, de délibérer sur le projet et le plan de financement du poste de l'animateur lié au DOCOB.

Comme les années précédentes, ce poste est financé à 100%.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce projet et le plan de financement suivant :

- Coût du projet 2022 : 29 626€
- Subvention Etat attendue : 14 813€ (50%)
- Subvention européenne attendue : 14 813€ (50%)

Voté et accepté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 30 août 2021.

**Pour extrait certifié conforme,**

  
Coralie BOURDELAIN,  
Maire de Revel,

